

Les modes de régulation de la reproduction humaine

Incidences sur la fécondité et la santé

Colloque international de Delphes (6-10 octobre 1992)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Limitation des naissances et émancipation des femmes au XVIII^e siècle

Christine THÉRÉ

Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France

Ecrire et publier au XVIII^e siècle reste l'apanage d'une élite très étroite de représentantes du « Beau Sexe ». Parmi elles, une trentaine se sont illustrées dans la littérature démo-économique où leur contribution forme un corpus de textes original. En effet, par comparaison avec les thèmes les plus communément traités par les publicistes de leur temps, les femmes font preuve d'un plus grand intérêt à l'égard de questions touchant de près ou de loin aux problèmes de population. Vingt et une d'entre elles s'y appliquent. Leur domaine de prédilection correspond au vaste champ que l'on dénomme à l'époque « morale sociale », comprenant, entre autres, l'étude de la société et des mœurs de leurs contemporains. Quelques-unes participent au célèbre débat sur le luxe, dont la condamnation, en raison de ses effets corrupteurs, renvoie souvent au spectre de la dépopulation. La croyance en un dépeuplement de la France est commune, et en l'absence d'estimations solides jusqu'à une date avancée dans le siècle, l'évaluation du nombre d'habitants donne lieu à de vives polémiques. Les auteurs féminins consacrent naturellement une part importante de leurs ouvrages aux mérites respectifs du mariage et du célibat, à l'adultère, à la maternité et à l'éducation des enfants. Très sensibles à la condition féminine, les plus impétueuses se rebellent contre l'inégale répartition des tâches entre les sexes, les plus modérées implorent un adoucissement de leur sort.

Peu de femmes embrassent une carrière littéraire au Siècle des Lumières. Pour braver les préjugés qui vont à l'encontre de leurs ambitions intellectuelles, il faut qu'elles soient issues de milieux privilégiés, la noblesse ou la bonne bourgeoisie, et qu'elles vivent à Paris. Sur les vingt et un auteurs qui nous intéressent, la plupart remplissent ces deux conditions. Côté des gens de lettres, des savants, des administrateurs, ou en avoir épousé comme Mme Necker, leur permet d'être au fait des affaires de leur temps et de suivre de près l'actualité littéraire. Diderot visite assidûment Mme de Puisieux pendant cinq ans. Mme Le Rebours reçoit d'Alembert, Dupont de Nemours, et surtout Rousseau, qui l'incite à imprimer ses vues sur l'allaitement maternel. Leur expérience personnelle d'épouse et de mère est de nature à orienter leurs réflexions. Seize sur vingt et une sont mariées. Malheureusement, le nombre d'enfants qu'elles ont mis au monde, sauf exception, n'a pu être rigoureusement établi. Il semble qu'aucune n'ait eu la charge d'une famille nombreuse. Si la proportion de célibataires est relativement élevée, cela est en grande partie lié à la vocation d'« écrivaines » de ces femmes. Leurs consœurs attendent souvent d'être veuves pour l'accomplir. Quant à la validité des informations qu'elles vont nous livrer sur la limitation des naissances, il s'avère

difficile de l'apprécier. Comme tous les auteurs de l'époque, elles citent rarement leurs sources. Il est souvent impossible de déterminer si elles s'appuient sur des observations ou si elles se fient au « sens commun ». Cependant quelques-unes mentionnent incidemment des textes qu'elles ont eus entre les mains. Certaines ont eu accès à des publications spécialisées. Mme de Puisieux signale les « ouvrages sur la Population » d'un « des hommes les plus honnêtes » (Puisieux, 1761, p. 262), probablement les œuvres du Marquis de Mirabeau. A terme, les écrits des auteurs féminins ont valeur de témoignages sur l'état d'esprit des femmes de la bonne société au XVIII^e siècle. Rappelons qu'il s'agit de textes destinés au public. Il ne faut pas s'attendre à y voir évoquer sans fard des pratiques que Mme de Sévigné, à la fin du siècle précédent, recommandait à sa fille dans sa correspondance.

Les travaux de démographie historique, depuis les années 1950, en particulier l'enquête de l'INED et certaines monographies paroissiales, ont permis de retracer l'évolution de la fécondité dans la France de l'Ancien Régime : il en ressort que la fécondité légitime se tasse légèrement à partir de 1740, diminue plus nettement après 1770 et enfin plus radicalement avec la Révolution Française. Cette baisse, très inégale, plus ou moins précoce selon les régions et les couches sociales, a été expliquée par diverses hypothèses. L'apparition d'une limitation volontaire des naissances, qu'elle repose sur des choix personnels, ou qu'elle relève de normes sociales, culturelles ou religieuses, est tenue aujourd'hui comme évidente (Perrenoud, 1988). Mais évaluer son incidence réelle sur la fécondité reste problématique.

Abaissement de la natalité et limitation volontaire des naissances

La moisson de citations récoltées par H. Bergues (1960) permet d'apprécier l'importance de la contribution des femmes de lettres : quatre d'entre elles évoquent une baisse de la natalité au XVIII^e siècle, qu'elles associent faussement à une diminution de la population, comme la plupart de leurs contemporains.

En 1750, Mme de Puisieux s'interroge sur les descendance réduites qu'elle observe parmi les couples issus d'un milieu qu'elle connaît bien, la haute société de la capitale :

« Les familles n'ont jamais été moins nombreuses que depuis quelques années ; elles se bornent à un ou deux enfants⁽¹⁾. Serait-ce l'effet de l'antipathie des gens mariés ? Il n'y a plus que les femmes de Province, et à Paris les femmes du commun qui aient beaucoup d'enfants, et qui les fassent sains et bien conformés. Dans les Maisons titrées, à peine voit-on un rejeton sur la santé de qui on puisse compter. Voilà un de ces dérangemens dans l'Etat qui mériteroient bien l'attention de ceux qui connoissent ce qui fait la richesse, et qui sont intéressés à ne le point laisser appauvrir » (Puisieux, 1750, Tome I, pp. 215-216).

A priori Mme de Puisieux ne voit pas dans la conception de ce moins grand nombre d'enfants qui caractérise les élites parisiennes, la marque d'un acte volontaire. Elle en attribue surtout l'origine à la désunion conjugale, et clôt d'ailleurs ses commentaires par la remarque suivante : « Je ne veux voir dans l'Esprit des Loix du Président

(1) Nous respectons l'orthographe des éditions consultées.

de Montesquieu, que l'article du Divorce » (Ibid., p. 216). Elle met également en cause la faible constitution des femmes de la bonne société qui entraînerait en outre une surmortalité infantile. Qu'elle invite les pouvoirs publics à s'inquiéter d'un phénomène propre, d'après elle, à une frange étroite de la population, suggère qu'elle redoute sa généralisation, à moins qu'elle ne craigne seulement la disparition progressive de la classe à laquelle elle appartient. Notons qu'en dépit des convictions populationnistes qu'elle affiche dans ce célèbre passage de ses *Caractères* (1750) - seule citation due à une femme recensée par H. Bergues (1960) -, Mme de Puisieux n'en dépeint pas moins, au fil de ses *Réflexions et avis sur les Défauts et les Ridicules à la mode* (1761), l'« état de tranquillité et de liberté » auquel peut prétendre un « homme raisonnable et chanceux », en des termes qui laissent songeur : cet « état » enviable consiste en effet à posséder « vingt mille livres de rente, une femme aimable, un seul enfant » (p. 201, c'est nous qui soulignons).

Mme Belot présente des vues plus générales dans ses *Observations sur la Noblesse et le Tiers-Etat* (1758) où elle réfute les thèses de l'Abbé Coyer sur la nécessité d'autoriser les gentilhommes à commercer sans déroger. « La noblesse est ruinée, dit-on, la population diminue, on doit attirer l'attention du gouvernement à ces égards et lui proposer des expédients convenables » (Belot, 1758, p.53). Or, estime-t-elle, les hobereaux de province qui gémissent dans une « situation obscure et resserrée » ne méritent pas plus de compassion que « tant d'autres malheureux que l'indigence accable ». Aussi, poursuit-elle : « Si l'on considère réellement l'intérêt de la population, ne la favoriserait-on pas d'avantage, en secourant peut-être un million d'époux, roturiers et pauvres qui craignent la fécondité de leurs femmes, qu'en ouvrant la route vers la fortune à dix mille Nobles mal aisés tout au plus ? » (Ibid., pp. 98-99). « Il a été démontré que partout où les terres sont en valeur, la population se multiplie, que partout où l'esprit de conquête règne, celui de conservation agit » (Ibid., p. 58).

O. Belot fait implicitement allusion à l'existence d'une limitation volontaire des naissances. Elle met l'accent sur les motivations économiques qui la déterminent : la misère dans les campagnes, l'appauvrissement, ou la perte de prestige social ressentie comme telle face aux richesses acquises par de nouvelles élites, dans le cas de la noblesse. Son analyse sur les effets du luxe est originale : il agit indirectement par les frustrations qu'il génère chez les détenteurs de fortunes moyennes.

Pour convaincre les femmes de nourrir elles-mêmes leurs enfants, Mme Le Rebours leur fait miroiter, entre autres avantages, la perspective d'échapper pour un temps au risque d'une nouvelle grossesse : les mères qui s'y refusent « ne sont-elles pas bien avancées de prendre des Nourrices pour avoir, disent-elles du repos, et de devenir grosses alors que leur corps n'est pas encore refait ? » (Le Rebours, 1775, p. 14). « En nourrissant longtemps, on fait moins d'enfants », mais, ajoute-t-elle, « ... il en reste davantage » (Ibid., p. 14). Dans l'esprit de Mme Le Rebours, la protection naturelle que l'allaitement procure aux mères contre les naissances trop rapprochées n'est pas destinée, bien au contraire, à réduire leur descendance finale. « Selon la marche de la nature, les femmes n'auroient des enfans que tous les deux ou trois ans au plus ; dans l'espace de temps qu'elles sont fécondes, elles auroient encore le temps de faire dix ou douze enfans bien constitués. Croit-on que la population y perdrait ? » (Ibid., p. 15).

Les citadines qui, en détournant leur lait, accouchent tous les ans, sont loin, selon elle, de contribuer à augmenter la population. Elles lui nuisent même doublement car, étant confiés à des seins mercenaires, « beaucoup de ces enfants-là ne s'élèvent pas », et de plus « ils sont cause encore qu'un très grand nombre de ceux des nourrices périssent aussi » (Ibid., p. 15). D'ordinaire, les farouches partisans de l'allaitement maternel ne s'embarrassent guère des torts faits à la progéniture des femmes qui vendent leur lait, tant ils accablent leurs mères de tous les vices. Mme Le Rebours s'en inquiète d'autant plus, qu'en accueillant les petits citadins, les femmes du monde rural risquent non seulement de perdre un nouveau-né, mais encore de retarder la venue du suivant : « Les nourrices font moins d'enfants en nourrissant des étrangers après ceux qui leur appartiennent » (Ibid., p. 2). L'usage de mettre les enfants en nourrice est donc une cause multiple de dépopulation.

Que ressort-il de ces témoignages ? Quand l'abaissement de la natalité est associé clairement à une intention délibérée d'avoir moins d'enfants, les motivations économiques jouent un rôle primordial. Parmi les facteurs invoqués qui ne renvoient pas à un comportement sciemment malthusien, l'hypothèse formulée par Mme de Puisieux n'en est pas moins significative : le fait qu'une mésentente entre les époux puisse désormais avoir une incidence sur la taille des familles peut être interprété comme la traduction d'une nouvelle attitude face à leur reproduction. S'il devient possible de prendre la liberté de négliger le « devoir conjugal » - d'un commun accord - pour des raisons d'ordre affectif, en dépit des prescriptions de l'Eglise et des normes populationnistes du temps, cela suppose que procréer soit devenu, ou du moins en partie, une affaire purement privée. Les discours tenus sur le mariage, en particulier sur ses fins, devraient nous éclairer sur ce point.

Aucun auteur féminin ne signale, ne serait-ce que pour en réprover l'usage, à défaut de le préconiser, de méthodes contraceptives, mis à part l'allaitement maternel. La période de stérilité « naturelle » qu'il accorde est considérée par Mme Le Rebours comme un moyen de planifier les grossesses afin de préserver la santé de la mère et le sort des enfants. Comme on l'a vu, espacer les grossesses ne signifie pas pour elle borner le nombre d'enfants qui assureront la descendance. Cependant Mme Le Rebours montre ainsi qu'il est désormais concevable, et recommandé, de maîtriser son activité féconde au lieu de la subir. Mais il faut s'interroger sur l'origine et le sens du silence de ses consœurs sur les moyens de « tromper la nature », dont d'autres sources font état. Les ignorent-elles, les condamnent-elles ou se refusent-elles à en parler par pudeur ? Ou bien ne redoutent-elles pas simplement les foudres de la censure ? N'oublions pas que les conditions d'édition au siècle des Lumières imposent de la réserve sur les sujets brûlants, et le sexe en est un. Si leurs confrères, en particulier les premiers démographes, pouvaient se permettre d'évoquer en termes voilés, le « coït interrompu », la principale technique, semble-t-il, employée à l'époque par les couples légitimes, il en allait différemment pour les femmes de plume dont la carrière littéraire était déjà suffisamment pavée d'obstacles.

Seule l'obscur Mme de Benouville ose conter une anecdote qui renseigne sur les pratiques abortives. « Abbé par indigence, Philosophe par nécessité, Voluptueux par goût », Dalan séduit une jeune personne de quinze ans, placée dans un couvent parisien par son père, un gentilhomme breton rappelé dans sa province. « Cette ivresse eut les suites ordinaires » et les amants, « voulant effacer leur faute par un crime encore plus

grand », « résolurent de sacrifier le fruit de leur amour, à l'honneur de l'une, et au repos de l'autre ». Dalan se procure alors des « drogues » chez un ami apothicaire, et malgré les mises en garde de ce dernier - « si ce que vous désirez n'arrive pas, il en coûtera la vie à la mère quand le temps de la délivrance sera venu » - l'abbé fait prendre le breuvage à sa jeune maîtresse qui mourra en accouchant d'une petite fille (Benouville, 1758, pp. 100-108). Comme le confirme la sombre histoire que nous narre Mme de Benouville, l'avortement au XVIII^e siècle est essentiellement, sinon exclusivement, pratiqué pour éliminer les traces de liaisons illégitimes.

Le mariage et ses inconvénients

Parmi les raisons invoquées pour expliquer le peu d'enfants naissant dans les familles de la haute société, on l'a vu, figurait la mésentente conjugale. Aussi les réflexions sur le mariage méritent d'être examinées en détail. En premier lieu, quelle est la finalité du mariage aux yeux des écrivaines du XVIII^e siècle ?

A de rares exceptions près, toutes ont des remarques à formuler sur l'état matrimonial. Or seulement deux d'entre elles s'interrogent sur sa finalité procréatrice, les autres l'ignorent ou l'occultent : la considèrent-elles comment allant de soi, ou bien la venue des enfants est-elle pour elles indépendante des fondements du mariage, une fin normale, et attendue, mais non obligée de l'union conjugale ?

Pénétrée des idées populationnistes de son siècle, Mme de Verzure articule son discours après avoir postulé :

« La loi naturelle, la première destination de l'homme est de croître et multiplier ; elle s'accorde en cela avec la politique et le bien de l'état et de la société... la nature exige l'union des deux sexes, et rien n'est mieux établi que le mariage pour la propagation... S'il s'agissoit de partir de ce principe, il sembleroit que tout homme seroit obligé de se marier » (Verzure, 1766, p. 142, p. 149 et p. 142).

Mais, observe-t-elle, si les familles ont toujours le désir de se perpétuer, dès qu'elles atteignent un certain degré d'aisance, la crainte de voir le nom se dégrader et la fortune se détruire, par un partage des biens entre plusieurs héritiers, les pousse à vouloir réduire leur postérité. Les gens fortunés, nantis de plusieurs fils, autorisent seulement l'aîné à prendre une épouse. Mais ils entendent souvent placer toutes leurs filles, du moins celles qui ne sont pas destinées au cloître dès le berceau, sans se demander à qui ils pourraient les unir si tous les pères faisaient le même calcul qu'eux (Ibid., p. 145). Mme de Verzure voit explicitement dans le célibat des cadets un moyen dont usent les familles pour réguler leur descendance. Est-ce là l'ultime recours de couples ayant cherché à maîtriser leur fécondité sans y parvenir ? Ou est-ce que conformément à une tradition ancrée dans un lointain passé, les puînés sont sacrifiés aux intérêts de la famille, intérêts qui n'auraient pas incité les parents à mettre au monde un moins grand nombre d'enfants ? Mme de Verzure ne nous apporte guère de précision à ce sujet. Un seul passage suggère qu'après la naissance de l'héritier mâle souhaité, certains couples cessaient de procréer : « On se marie pour perpétuer son nom par ses enfants, bien résolu d'abandonner sa femme dès qu'on aura assuré sa succession » (Ibid., p. 69).

Comme le célibat n'est un état avantageux que pour les hommes (la femme seule, « esclave de mille bienséances », toujours déplacée dans le monde, ne peut guère

profiter de sa liberté), toutes les filles désirent convoler. Malgré tous les inconvénients du mariage, qu'elles détaillent par le menu, quasiment toutes les écrivaines finissent par admettre qu'avoir un époux est un moindre mal que la solitude pour vivre en société, et le plus souvent, un impératif pour être à l'abri du besoin. Aussi leurs principales préoccupations concernent les conditions dans lesquelles se contractent les unions et la manière d'alléger le joug de l'hymen. Le mariage, « l'affaire la plus importante de la vie » signifie souvent à leurs yeux « prendre un établissement », la femme étant faite pour jouir de la position sociale de son époux (Lambert, 1727, p. 204 et p. 212). Même lorsqu'elles envisagent la question du point de vue masculin, et qu'elles examinent les raisons qui justifient la perte d'une liberté dont les hommes ont, eux, le loisir de profiter, avoir des enfants n'apparaît pas comme un motif déterminant, ou du moins exclusif. Elles insistent sur les différents « états » qui exigent que l'on se marie : tous les hommes en place, et au-delà, « tous ceux qui ont à répondre au public dans le poste qu'ils occupent » (Verzure, 1766, p. 142), sont obligés de prendre une femme qui fasse les honneurs de leur maison.

A la fin du siècle, Mme Coicy voit le mariage comme « une noble union de l'homme et de la femme », « formé des mains même de la Nature, pour faire en même temps le bonheur des sociétés et celui des particuliers qui les composent », « une association heureuse d'amour, d'amitié et de devoirs » (Coicy, 1785, p. 49). Pendant la Révolution, Mme Necker, adversaire résolue du divorce, va développer cette définition, pour récuser l'objection courante contre l'indissolubilité des liens que ses partisans tirent de la stérilité d'une union. « Le but principal de la nature, dans l'institution du mariage, étant le bonheur des deux époux, la reproduction de leur être n'est qu'un but secondaire » (Necker, 1794, p. 46). Et elle blâme les sirènes populationnistes de « ce siècle matérialiste » : « on voudrait multiplier les hommes comme nous multiplions les oiseaux de nos basses-cours, et peut-être aussi, afin d'en dévorer un plus grand nombre » (Ibid, p. 46). L'injonction divine « Croissez et multipliez » s'adressait aux animaux, non à l'homme. La principale finalité de l'union conjugale est donc le bonheur de l'individu auprès de sa compagne. Mme Necker est protestante, rappelons-le, et sa définition du mariage est fidèle à celle de ses coreligionnaires.

Mais aspirer à être heureuse en ménage expose à d'amères désillusions contre lesquelles la plupart des femmes de lettres tentent de mettre en garde leurs lectrices. Le choix de l'homme dont désormais elles dépendront leur échappe le plus souvent. Les parents décident et elles se soumettent au nom de l'obéissance qu'elles leur doivent. Outre leur docilité, leur trop grande jeunesse et leur inexpérience les empêchent de trouver à redire à ce choix, et elles acceptent aveuglément le premier prétendant qu'on leur propose. Car « une fille désire moins un mari que sa liberté » (Puisieux, 1761, p. 4) afin de fuir le couvent et la tutelle de ses parents.

Comme les intérêts arrangent et déterminent les mariages plus qu'aucun autre motif, le plus grand nombre se conclut au préjudice de l'assortiment des caractères, des goûts, ou encore de l'âge des futurs époux : « On a le courage de donner une fille de quinze ans à un homme sexagénaire lorsqu'il lui fait sa fortune. On sacrifie son bonheur pour la satisfaction de la voir se languir au milieu des richesses » (Verzure, 1766, p. 146). Les parents, n'écouteront que leur ambition, ne respectent pas les inclinations des jeunes personnes. Pire, à peine les a-t-on présentées qu'elles sont conduites à l'autel. On lie le reste de ses jours à un inconnu qui ne vous connaît pas non plus.

Les pères, surtout, en portent la responsabilité, comme le souligne, entre autres, Mme Gacon-Dufour : ce sont eux qui « décident que nous devons prendre tel ou tel homme qu'ils nous donnent... Rarement nos mères nous y contraignent, parce qu'ayant souvent été contraintes, elles connaissent tous les dangers, et tous les malheurs d'un mariage contracté sans penchant, d'un mariage forcé » (Gacon, 1787, pp. 37-38). Toute la « corruption » qui flétrit l'institution découle des conséquences inévitables des unions mal assorties. Comment serait-il possible que des « gens qui ne se connaissent pas, qui sont tout à fait contraires de sentiments et d'inclinations, puissent vivre heureux ensemble ? » (Lambert, 1727, p. 211). L'épouse en est la première victime, car la plus vulnérable, en particulier en raison de sa dépendance financière. Si la mésentente s'installe, le mari peut rogner sur le nécessaire destiné à l'entretien de la maison et à l'éducation des enfants, pour le dissiper dans ses plaisirs.

Mais parmi les « mauvais procédés » reprochés aux hommes, figure en tête l'inconstance, dont ils font toujours preuve les premiers. Rien ne prémunit contre les infidélités. « Il faut qu'une femme s'attende à partager les affections d'un mari, et qu'elle se félicite, si on ne lui associe pas une créature. Les choses en sont au point qu'on doit presque savoir gré à son époux d'un attachement sortable » (Lambert, 1727, p. 206). Tôt ou tard, « tant l'habitude a de force », le mari marque moins d'ardeur, souvent même il montre de la « satiété » (Gacon, 1787, p. 40). Il « estime sa femme, mais elle l'ennuie souvent : ses vertus le gênent ; et il sort d'auprès d'elle fort content de l'avoir chez lui, mais fort aise de s'en éloigner » (Puisieux, 1761, p. 223). L'épouse doit s'accoutumer à ce « délaissement ». Faut-il en déduire que le mari volage désertait le lit conjugal ? Il est fort probable que, lorsque de surcroît sa femme n'avait jamais eu de goût pour lui, il ne l'honorait plus guère. La « séparation de corps », plus ou moins précoce, semble être un fait assez banal. Mme de Puisieux note « le petit nombre de ceux qui se marient pour vivre ensemble » (Puisieux, 1750, tome I, p. 51). L'épouse bafouée pouvait d'ailleurs avoir l'initiative de cette rupture intime - privée et non publique - et interdire sa chambre. La Marquise de Lambert rapporte l'histoire d'une jeune femme, trompée à peine remise de ses premières couches, qui d'abord pardonne, puis s'en repent, car il « recommença à courir et à faire de nouvelles connaissances », et elle de « coucher seule ». Aussi lui déclare-t-elle un beau matin que sa « conduite l'exposant à des dangers » qu'il ne lui convenait pas de partager, elle dormirait désormais dans son appartement et lui dans le sien (Lambert, 1727, pp. 218-219). Une telle abstinence, propre à des couples désunis, ne relève certes pas de la limitation volontaire des naissances : mais elle indique toutefois l'indifférence de ces couples à l'égard de l'accroissement de leur famille.

Si les femmes demeurent plus longtemps fidèles, elles finissent néanmoins elles aussi par céder aux occasions qui se présentent de faillir à leurs devoirs. Lorsqu'elles blâment la « mauvaise conduite » de certaines de leurs contemporaines, les écrivaines jettent surtout la première pierre à celles qui versent dans le libertinage et qui rivalisent avec les hommes dans l'inconstance et le cynisme. Si elles recommandent la sagesse, elles ont de l'indulgence pour celles dont le « cœur a le malheur d'être attaqué par l'amour ». Prendre un amant est d'ailleurs une affaire aussi sérieuse que prendre un époux : il s'agit d'un engagement durable, fondé sur l'« union des cœurs et des esprits » plus que sur la « liaison des sens ». Elles se défient des passions et elles aspirent souvent à des amours platoniques et épurés des « abaissements de la volupté ». La crainte des

« suites ordinaires » qu'il y a « à rendre un homme heureux » - expression la plus commune pour dire qu'on lui cède corps et âme - n'est sans doute pas étrangère à la place secondaire à laquelle elles voudraient voir borné le commerce de la chair dans leurs relations extraconjugales. D'autant plus qu'elles sont tenues, contrairement aux hommes, de sauvegarder les apparences pour préserver leur réputation. Cependant la rigueur envers les incartades féminines semble s'être assouplie au XVIII^e siècle si l'on en juge par le nombre d'épouses qui se consolent à leur tour dont nos sources font état.

Curieusement, seules Mme de Puisieux, et plus tard, Olympe de Gouges, s'inquiètent des fruits de l'adultère lorsqu'elles se penchent sur la situation des enfants naturels. Mme de Puisieux s'insurge contre les préjugés et les lois obligeant « un père qui a d'aimables enfans qu'il aime » à les laisser « dans le néant », en proie à des « affronts continuel et couverts d'une tâche d'infamie ». Ces enfants « ont-ils moins de qualités qu'(un) avorton reçu dans une famille, et dont la naissance est quelquefois plus équivoque que la leur...? ». A ses yeux, l'épouse qui donne à son mari des « enfans étrangers » est autrement plus coupable qu'une fille, « dont les faiblesses ne font de tort qu'à elle-même » : « une femme mariée fait un vol évident, que celui qui est de moitié ne pense jamais à réparer » (Puisieux, 1750, pp. 196-198). Aussi dans le « Contrat social de l'Homme et de la Femme » qu'établit Olympe de Gouges en 1791, afin de rénover les conventions conjugales, les futurs époux doivent-ils déclarer : « Nous entendons et voulons mettre nos fortunes en communauté, en nous réservant cependant le droit de les séparer en faveur de nos enfans, et de ceux que nous pourrions avoir d'une inclination particulière, reconnaissant mutuellement que notre bien appartient directement à nos enfans, de quelque lit qu'ils sortent, et que tous indistinctement ont le droit de porter le nom de pères et mères qui les ont avoués » (Gouges, 1791, p. 58).

La crainte de la grossesse et de l'accouchement

Philippe Ariès avait mis l'accent sur le rôle d'une « répugnance à la grossesse », sentiment exclusivement féminin apparu, semble-t-il - ou du moins discernable pour l'historien - à la fin du XVII^e siècle et qui aurait favorisé l'introduction de pratiques contraceptives dans la vie conjugale (Ariès, 1953).

Nos sources rendent clairement compte de l'existence, et peut-être de l'extension d'un tel sentiment au XVIII^e siècle. La crainte qu'éprouvent les femmes à l'égard de l'enfantement peut désormais s'exprimer d'autant plus ouvertement que leurs contemporains l'estiment fondée. La prise de conscience de l'importance sociale de la mortalité en couches et de la nécessité d'améliorer les soins dispensés aux parturientes s'affirme au milieu du siècle. Le monde médical dénonce violemment l'impéritie des sages-femmes, accusées d'être responsables, par leurs grossières erreurs, de l'issue tragique des délivrances laborieuses. La campagne contre les abus des matrones provoque une avalanche de récits d'accouchements meurtriers et de mises au monde d'enfants monstrueux, propre à renforcer l'effroi des femmes face au terme de la grossesse (Gélis, 1977). Il semble d'ailleurs qu'il y ait toujours eu un certain décalage entre les risques objectifs auxquels elles étaient exposées, et la perception qu'elles en avaient : les données aujourd'hui disponibles sur la mortalité maternelle suggèrent une exagération des dangers encourus (Henry, 1987).

Quoi qu'il en soit, la maternité comporte des épreuves que redoutent les femmes. Outre la crainte qu'inspire le tour dramatique que peut toujours prendre l'accouchement, les textes consultés laissent percevoir un certain refus des souffrances qui l'accompagnent dans tous les cas. Peut-être le fait nouveau, au XVIII^e siècle, réside-t-il dans cette moindre résignation des femmes face à la douleur « ordinaire ». Mme de Puisieux reproche à la Nature le sacrifice de « nos plus belles années » qu'elle « nous a destiné à passer ... dans des maux inouïs » (Puisieux, 1761, p. 9). Mme Galien se permet, quant à elle, une lecture inédite de la Genèse. A la suite du Péché originel, Dieu, estime-t-elle, est plus sévère à l'égard de l'homme, astreint de manger à la sueur de son front jusqu'à sa mort. Car s'« Il condamna la femme à être soumise à son mari, et à enfanter avec douleur », une « punition rigoureuse à la vérité », reconnaît-elle mais « que Dieu veut nous faire sentir lorsque nous nous alliions avec les hommes ». Ainsi il s'agit d'un châtiment « dont nous sommes exemptes quand nous sommes d'assez bon goût pour ne point prendre de maris » (Galien, 1737, p. 16), ce que pour sa part, elle ne fit pas puisqu'elle en prit un, dont elle eut au moins un fils devenu avocat. Chez Mme de Puisieux également, le refus de la souffrance peut conduire au célibat, ecclésiastique cette fois. Elle relate l'histoire édifiante d'une mère, se trouvant seule, dans une maison isolée avec sa fille aînée lorsqu'elle « sentit les douleurs les plus cruelles de toutes ». La fille s'affole, cherche vainement du secours. Bien que la nature servit la mère qui accoucha heureusement, elle vit peu après sa fille s'enfermer dans un couvent, et, malgré tous ses efforts, elle ne parvint pas à la convaincre de quitter son refuge. Pour Mme de Puisieux, la mère, qui croyait l'avoir soigneusement élevée, est fautive : si elle « eut instruit sa fille, elle se serait accoutumée à l'idée du supplice attaché à l'état de femme » (Puisieux, 1761, p. 31).

La pudeur, devenue plus exigeante au XVIII^e siècle, impose le silence autour du sexe et de la reproduction. L'ignorance des femmes qui méconnaissent leur propre corps contribue sans aucun doute à exacerber leur sentiment de crainte à l'égard de la grossesse et de ses suites. Certains maris auraient partagé leur appréhension : « Les risques de la vie qu'on voit courir à une femme qu'on aime, dont on est aimé, sont acheter bien cher le plaisir de se voir renaître dans ses enfants » (Verzure, 1766, p. 138). Pour Mme de Verzure, qui nous livre là un témoignage essentiel, l'anxiété que ressent un époux quand sa femme devient grosse, représente un des principaux inconvénients du mariage lorsqu'il est « heureux » (ce qui est rare, selon elle). Ainsi lorsque des liens d'affection cimentent le couple, la crainte de la grossesse perd son caractère exclusivement féminin. Si Mme de Verzure ne fait pas allusion à la possibilité qu'ont les époux d'éviter d'un commun accord de multiplier leur source d'inquiétude, qu'elle évoque en terme de « coût » le fait d'avoir une descendance laisse présumer qu'elle ne verrait aucun obstacle moral à sa limitation, malgré les idées populationnistes qu'elle exprime par ailleurs.

Cependant, on note une évolution sensible dans les années 1770. Les plaidoyers en faveur de l'allaitement maternel répandent une vision apaisante et rassurante de la maternité. Mme Le Rebours, qui leur prodigue des conseils pratiques pour nourrir elles-mêmes leurs enfants, invite les femmes à plus de sérénité face aux diverses étapes de leur expérience de mère : « les Femmes pensent trop à leur état de Grossesse ; [...] il seroit à souhaiter qu'elles s'en occupassent moins ». Plus loin, elle met en cause l'éducation qu'elles reçoivent. Mme Le Rebours est d'avis « qu'on les élève, quant au physique, comme les garçons », car les « filles ont autant besoin de force » que leurs

frères : « Il faut qu'elles en ayent pour supporter les grossesses, le travail et le régime des couches, pour faire des enfans fort et bien constitués, et pour les bien nourrir » (Le Rebours, 1775, p. 113, p. 229). La mode vestimentaire est également incriminée. Les corsets à baleine compriment dès l'enfance « l'espace destiné à porter les fruits » : « A peine sorties des bras de nos nourrices, on nous met à la gêne dans des corps durs et étroits qui empêche la nature de s'étendre, et les parties nobles qui sont trop resserrées, se gâtent et se dessèchent », se plaint Mme de Puisieux, « aussi voit-on beaucoup de femmes mourir dès le premier enfant ou en faire d'aussi mal conformés qu'elles » (Puisieux, 1761, p. 6).

Les observations sur l'extrême délicatesse de certaines femmes vont croissant au cours du siècle. « Nos femmes langoureuses, débiles ne connoissent plus dans l'enfantement, que les douleurs et les dangers auxquels leurs corps mal constitués, engourdis et énervés, les rendent si communément sujettes », nous dit Melle Cosson. Or, constate-t-elle, en Amérique méridionale, d'après les récits des voyageurs, non seulement les femmes accouchent sans douleur, mais « aussitôt débarrassées, elles se livrent aux plus rudes travaux de la terre et à tous les détails de leur ménage » (Cosson, 1779, pp. 35-36, p. 20). Mme Coicy oppose, elle, la robustesse des femmes du peuple à la langueur de celles de la bonne société : « ... nous voyons une multitude de femmes qui partagent avec les hommes les occupations, les travaux, les fatigues de leur état, et qui de plus, allaitent leurs enfans, les soignent, les élèvent. Nous en voyons d'autres si timides, si délicates, si faibles, qu'elles ont perdu jusqu'au désir, jusqu'à la volonté de marcher et d'agir : elles se refusent même au plaisir d'être mères. Toutes sont nées semblables ; l'éducation seule a mis entre elles cette énorme différence » (Coicy, 1785, pp. 9-10, c'est nous qui soulignons).

Ainsi, en fin de siècle, la répugnance à la grossesse, que nos écrivaines semblent considérer comme un trait propre à la haute société, n'est plus seulement un sentiment vécu dont on se fait l'écho, mais également un sentiment que l'on analyse afin de le contenir. Une telle évolution confirme son importance. Mme Coicy y voit, semble-t-il, car elle songe peut-être simplement au plaisir d'allaiter, un motif de stérilité volontaire.

Les devoirs maternels...

Si elles appréhendent l'état de grossesse et la parturition, elles n'en demeurent pas moins attachées à leur rôle de mère. Conscientes du statut que leur confère la maternité dans le couple et dans la société, elles y tiennent et se montrent soucieuses des tâches qui leur incombent à ce titre. Aussi la maternité est-elle d'abord évoquée en terme de devoirs, le principal étant l'éducation des enfans. « Les enfans bien élevés doivent à leurs parents le bonheur dont ils jouissent dans le cours de leur vie : leur former le cœur et l'esprit de bonne heure, leur donner des talents, qui les rendent aimables dans la société ; voilà les devoirs d'une bonne mère » (Lambert, 1727, p. 227).

C'est à la mère qu'il revient de transmettre les préceptes moraux et les vertus, et ainsi de contribuer au maintien des « bonnes mœurs ». Aussi quasiment toutes les femmes de lettres convient-elles leurs lectrices à s'occuper personnellement de leurs enfans et à les abandonner le moins possible entre des mains « mercenaires ». Premiers visés, servantes et valets, « l'espèce de gens la plus méprisable », dont les « sentiments

sont conformes à la bassesse de leur naissance », sont accusés de pervertir leurs jeunes maîtres et de flatter leurs mauvais penchants. Les précepteurs ne sont pas non plus épargnés. Tous ces conseils sur la présence nécessaire de la mère s'adressent aux femmes des classes aisées dont la négligence est ainsi dévoilée. D'ailleurs, Mme de Puisieux, relevant que l'éducation est fonction du milieu social, constate « que les états opposés se ressemblent presque pour la manière d'élever des enfants : les grands les gâtent, en les laissant entre les mains de leurs domestiques, et les petits n'ont ni la volonté, ni les moyens de les bien élever » (Puisieux, 1750, tome II, pp. 126-127).

L'allaitement ne devient un devoir que toute mère digne de ce nom doit remplir qu'à la fin des années 1760, après la parution de *l'Emile*. Si en 1750 Mme de Puisieux dénonçait les méfaits des nourrices, « grossières et souvent méchantes », faisant couler dans les veines des enfants, avec leur lait, « leurs vices et leur stupidité », elle ne demandait pas pour autant aux femmes de donner le sein à leur progéniture. Peut-être était-elle consciente que son public ne se plierait pas volontiers à cette nouvelle contrainte. A la suite de *l'Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfans* de Mme Le Rebours, imprimé pour la première fois en 1767, la plupart des écrivaines se prononcent en faveur de l'allaitement maternel, et la plus passionnée est Melle Cosson qui n'a pas l'occasion de le pratiquer : « Cette précieuse tendresse inspirée par la nature pour les fruits de l'union conjugale, semble s'évanouir avec le terme de la délivrance. Les innocentes créatures qui en sont les effets, passent des flancs de leurs mères sur des seins étrangers et mercenaires pour y recevoir un allaitement souvent infecté de toutes les influences réunies de la misère et du vice » (Cosson, 1779, p. 36).

L'intérêt pour le nouveau-né - qui se manifeste également par le rejet de l'em-maillotement - et pour le petit enfant n'apparaissait pas dans les textes antérieurs. Il est vrai que les femmes qui s'expriment dans les dernières décennies appartiennent à des milieux plus modestes. Or, la pratique de l'allaitement maternel, qui n'a, semble-t-il, suscité qu'un engouement passager, comme l'Ancien Régime en était friand, s'est essentiellement propagée dans la bourgeoisie. La façon dont Marthe Camp, issue d'une famille distinguée quoique sans illustration, vivant dans une aisance acquise dans le commerce à Montauban, éphémère vicomtesse de Bombelles, relate sa propre expérience, est éloquente : « j'accouchai à terme d'une fille. J'ignore si elle sera plus heureuse que sa mère, mais je voulus du moins la garantir à sa naissance d'une épreuve à laquelle sont trop souvent soumis des enfans plus fortunés. Je ne la confiai point à des femmes mercenaires : je la nourris moi-même. J'éprouvai qu'il y a un prix réel attaché à l'accomplissement d'un devoir » (Bombelles, 1771, p. 18, c'est nous qui soulignons).

Enfin, la mère est responsable de la qualité de l'instruction que reçoivent les enfants ayant atteint l'âge de raison. L'éducation de la « jeunesse », autrement dit des adolescents, est jugée médiocre, en particulier parce qu'ils sont alors éloignés de la maison. Les collèges n'échappent pas aux critiques, mais ce sont surtout les couvents, censés former les jeunes personnes du Beau Sexe dont l'enseignement est unanimement voué aux gémonies. Les auteurs féminins se préoccupent avant tout de l'instruction des filles que les mères doivent garder auprès d'elles le plus longtemps possible et qu'elles doivent éduquer elles-mêmes. La relation mère/fille est un lien privilégié. C'est la bonne éducation de la fille, bien plus que celle de son fils, qui illustre le mérite de la mère, et il apparaîtra surtout lorsque la fille, à son tour, sera mère. En effet, quand elles

s'insurgent contre l'ignorance dans laquelle on relègue leur sexe, il ne s'agit pas seulement de revendiquer l'accès à des savoirs réservés aux hommes, mais aussi de permettre aux femmes d'acquérir les connaissances qu'elles devraient maîtriser pour veiller à l'instruction de leurs futurs enfants. L'extrait suivant de l'*Avis d'une mère à sa fille*, de la Marquise de Lambert, rend bien compte de cette double finalité : « On a dans tous les temps négligé l'éducation des filles ; l'on n'a d'attention que pour les hommes ; et, comme si les femmes étaient une espèce à part, on les abandonne à elles-mêmes sans secours ; sans penser qu'elles composent la moitié du monde ; qu'on est uni à elles nécessairement par les alliances ; qu'elles font le bonheur ou le malheur des hommes... ; que c'est par elles que les maisons s'élèvent ou se détruisent ; que l'éducation des enfants leur est confiée dans la première jeunesse... » (Lambert, 1727, p. 74).

De même, Melle Archambault, après avoir démontré que les femmes ont des dispositions dans toutes les matières, que les filles apprennent mieux et plus vite que les garçons, rappelle malgré tout qu'elles sont vouées à l'éducation des enfants, « les fonctions les plus nobles », « d'où dépend aussi la destinée des états » : « si l'on donnait aux femmes une éducation conforme à celle qu'elles doivent donner à leurs enfants, tout le genre humain changerait de face » d'autant plus aisément que « les femmes ont inventé tout ce qui est nécessaire à la conservation de l'espèce, et les hommes, au contraire, ce qui peut servir à la détruire » (Archambault, 1750, p. 77, 90 et 70).

Point le plus saillant du discours sur les devoirs maternels, la valorisation des fonctions pédagogiques de la mère rejette au second plan sa fonction procréatrice. On cherche en vain des références à la fécondité dans la majorité des éloges de la maternité produits par les auteurs féminins. Le nombre d'enfants que conçoit une femme, considéré par certaines comme une nécessité pour le bien de l'Etat, n'est pas un critère pour mesurer son mérite personnel en tant que mère. Melle Archambault exprime clairement une telle opinion, en s'appuyant sur l'Écriture sainte. Être une bonne mère consiste moins à donner la vie qu'à fournir les moyens de l'affronter : « il [Saint-Jean Chrysostome] ne dit pas qu'il faut examiner si la femme a mis des enfants au monde, mais si elle les a bien élevés » (Ibid, p. 83).

... et l'amour maternel

Etablir des liens affectifs avec ses enfants est d'abord présenté comme un moyen de les élever plus aisément. La Marquise de Lambert conseille ainsi aux jeunes femmes : « Faites-vous aimer de vos enfants pendant qu'ils seront jeunes, afin qu'ils vous obéissent sans peine lorsqu'ils seront d'un âge avancé » (Lambert, 1727, p. 226). Même idée chez Mme de Puisieux : il faut s'en faire aimer pour bien les éduquer, et surtout s'efforcer de les connaître, déterminer leurs goûts, savoir apprécier leurs capacités et leurs défauts. L'auteur des *Caractères* apporte ici une réflexion intéressante sur la reconnaissance des traits particuliers d'un enfant, qui le rendent unique aux yeux de sa mère. Si Mme de Puisieux songe surtout à la meilleure manière de les élever, elle avoue malgré tout que les « plaisirs et les enfants sont les plus fort liens qui retiennent à la vie » (Puisieux, 1761, p. 161). Une telle association dans son esprit laisse à penser que le sentiment maternel pouvait être teinté de réserve ou de raison, ou tout simplement être exprimé avec pudeur, sans pourtant être l'indice de l'absence d'un « véritable » amour maternel.

Après 1750, les sentiments qu'éprouve une mère s'exposent en des termes plus directs et plus saisissants. Mme de Verzure en brosse un des tableaux les plus touchants : « c'est une partie de notre être que nos enfants. [...] Le moment où il voit le jour, voit commencer notre attachement pour eux [...] Une mère, à peine délivrée des douleurs de l'enfantement sent déjà un si tendre intérêt pour l'enfant qu'elle vient de mettre au monde que pour lui sauver la vie, elle donnerait volontiers la sienne » (Verzure, 1766, p. 126).

A l'origine, il s'agit d'« une espèce d'instinct de la nature », et cet « intérêt purement machinal augmente chaque jour ». Il n'est pas propre à la femme : selon Mme de Verzure, « le père le partage ». Elle emploie d'ailleurs l'expression « amour paternel », et non « amour maternel » pour désigner un sentiment commun au père et à la mère, tous deux capables d'une égale tendresse. Mais le plus souvent le père n'est pas évoqué, sinon pour être taxé d'indifférence, comme ne s'en prive pas Mme Gacon-Dufour. Son témoignage est important à plus d'un titre : « Nous avons des enfants. Si nous sommes d'une constitution assez forte, nous les allaitons nous-mêmes, sinon nous les confions à des seins étrangers. Ah ! quelle est notre joie quand nous voyons, quand nous touchons, quand nous prenons nos enfants dans nos bras ! comme nous les caressons ! Soit que leurs pères soient jaloux de ces caresses, soit qu'ils ne soient capables que de faibles sentiments, soit qu'ils craignent de paraître trop tendres, trop sensibles, soit qu'ils ne soient pas assez tendres, ni assez sensibles, ils les embrassent sans plaisir, sans peine, comme par simple politesse et dans la crainte de déplaire à leurs mères... Combien, jusqu'à l'âge de sept ans, nos enfants nous ont donné d'inquiétude ! Avec quelle attention alarmée nous avons veillé sur leurs pas : combien de transes nous ont causé leurs moindres accidents ! » (Gacon, 1787, pp. 38-39).

Conclusion

A la veille de la Révolution, que de chemin parcouru : les critiques portées contre l'institution du mariage rejaillissent sur ses fins procréatrices (l'essentiel n'est plus d'avoir des enfants, mais de former une union heureuse, auprès d'un époux qui vous convienne) ; le nombre d'enfants compte moins que la qualité de l'éducation qui leur est donnée ; les dangers auxquels exposent les grossesses ne sont plus acceptés avec résignation, la volonté de les espacer se fait jour ; l'amour maternel se manifeste désormais par les contacts physiques avec l'enfant, qui devient une source de plaisir charnel pour la mère. Le fait que la relation entre la mère et l'enfant soit devenue de plus en plus étroite et intime, ou que, du moins, elle soit présentée plus volontiers comme telle, peut-il être l'indice d'une plus grande rareté de l'enfant ? Mme Gacon-Dufour le suggère indirectement d'après les âges qu'elle mentionne pour dépeindre le cycle de vie d'une femme : mariée à vingt ans, à trente ans, ou à peine plus, elle se retrouve maîtresse d'elle-même, et plus solitaire, car ses enfants qui ont désormais plus de sept ans, vivent avec leurs précepteurs, ou au collège ou au couvent. Elle envisagerait donc un arrêt précoce de la vie féconde de la femme mariée qu'elle présenterait comme une norme courante.

Au terme de cette étude, nous pouvons nous demander si nos « écrivaines » s'identifient parfaitement au milieu dont elles font partie, quant à ce qu'elles disent de la limitation des naissances ; ou si l'on peut observer un décalage entre leur discours et leur comportement, d'une part, et, d'autre part, leur opinion et celle communément attribuée aux élites à ce sujet. La survivance, chez certaines d'entre elles, de thèses populationnistes traditionnelles, soutenues d'un point de vue non plus religieux, mais désormais surtout politique (au nom du bien de l'Etat), témoigne d'une contradiction entre leurs idées générales et leurs vues particulières sur le mariage et la maternité.

SOURCES

- ARCHAMBAULT (Mlle), 1750. *Dissertation sur la question : « Le quel de l'homme ou de la femme est le plus capable de constance ? »*, ... Paris, Vve Pissot et J. Bullot, 166 p.
- BELOT (Octavie Guichard, Dame), 1758. *Observations sur la Noblesse et le Tiers-Etat*. Amsterdam, Arkstée et Merkus, XXIV - 113 p.
- BENOUVILLE (Mme de), 1758. *Les Pensées errantes, avec quelques Lettres d'un Indien*. Londres, et Paris, Hardy, 334 p.
- BOMBELLES (Marthe Camp, Vicomtesse de), 1771. *Mémoire à consulter, et Consultation sur la validité d'un mariage contracté en France suivant les usages protestants*. Paris, Imp. L. Cellot, 79 p.
- COICY (Mme de), 1785. *Les Femmes comme il convient de les voir, ou Aperçu de ce que les Femmes ont été, de ce qu'Elles sont, et de ce qu'Elles pourroient être*. Londres, et Paris, Bacon, 2 vol.
- COSSON de LA CRESSONNIERE (Charlotte - Catherine, Mlle), 1779. *L'Education physique et morale des femmes, ...*(avec Riballier). Bruxelles ; et Paris, Estienne, VIII - 494 p.
- DORMOY (Anne - Jeanne - Félicité, dame Mérard de Saint-Just). 1782. *Les Quatres âges de l'homme, poème*. (avec Allix) Paris, Moulard, VIII - 68 p.
- FALQUES (Marianne - Agnès Pillement, Mme), 1758. *La Dernière Guerre des Bêtes. Fable pour servir à l'histoire du XVIII^e siècle*. Londres, C. G. Seyffert, 218 p.
- FONTETTE de SOMMERY (Melle), 1769. *Brochure morale*. Amsterdam ; et Paris, Delalain, IV - 183 p.
- GACON - DUFOUR (Marie - Armande - Jeanne d'Humières, dame Dufour de St Pathus, dite Mme), 1787. *Mémoire pour le sexe féminin contre le sexe masculin ...*(Londres ; et Paris, Royez, 5 op.) In : *Opinions de Femmes de la veille au lendemain de la Révolution Française*. (Paris,) Côté-femmes, (1989,) pp. 20-46.
- GALIEN (Mme), 1737. *Apologie des dames, appuyée sur l'histoire ...*, Paris, Didot, XXIII - 274 p.
- GOUGES (Marie Gouze, dame Aubry, dite Olympe de), 1791. *Les Droits des Femmes. A la reine*. (Slnd, 24 p.) In : *Opinions de Femmes de la veille au lendemain de la Révolution Française*, (Paris,) Côté-femmes, (1989,) pp. 47-62 (Réédition de l'original sous le titre : Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne)
- GRAFIGNY (Françoise d'Issembourg d'Happoncourt, Dame de), 1747. *Lettres d'une Péruvienne*. (Sl, A. Peine, sd) (Paris,) Côté-femmes, (1990,) 209 p.
- LAMBERT (Anne - Thérèse de Marguenat de Courcelles, Marquise de), 1727. - *Réflexions Nouvelles sur les femmes*. (Paris,) Côté-femmes, (1989,) 258 p.
- LE MASSON LE GOLFT (Marie, Mlle), 1788. *Lettres relatives à l'éducation ...* Paris, Buisson, XXIV - 165 p.
- LE REBOURS (Marie Angélique Anel, Dame), 1775. *Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfants. Troisième Edition, revue et considérablement augmentée*. Paris, Didot, XXXVI - 240 p. (1ère éd. : Utrecht, sn, 1767, d'après Quérard).
- MONTBART (Marie - Joséphe de l'Escun, Madame de), 1786. *Lettres taïtiennes, suite aux Lettres péruviennes*. Paris, chez les marchands de nouveautés, 2 tomes en 1 vol.

- NECKER (Suzanne Curchod de Nasse, Madame), 1794. *Réflexions sur le divorce ...* (Lausanne, sn). Paris, Librairie des bibliophiles, 1881, III - 112 p.
- PUISIEUX (Madeleine d'Arsant, Mme de), 1750. *Les Caractères*. Londres, sn, 1750 - 1751, 2 vol, VIII - 252 p. et 269 p. (2ème éd. ? Ed. originale : Londres, sn, 1750, VIII - 253 p.)
- PUISIEUX ..., 1761. *Réflexions et avis sur les Défauts et les Ridicules à la mode, pour servir de suite aux Conseils à une Amie*. Paris, Vve Brunet, VII - 300 p.
- SAINT-VAST (Thérèse Willens de), 1766. *L'Esprit de Sully ...*, Cologne ; et Paris, Lacombe, XII - 191 p.
- VERZURE (Madame de), 1766. *Réflexions hazardées d'une femme ignorante qui ne connoit les défauts des autres que par les siens et le Monde que par relation et par ouï-dire*. Amsterdam ; et Paris, Vincent, 2 vol.

BIBLIOGRAPHIE

- ARIES P., 1953. « Sur les origines de la contraception en France », *Population*, n° 3, juillet-septembre, pp. 465-472.
- BERGUES H. et ARIES P., HELIN E., HENRY L., RIQUET R.P.M., SAUVY A., SUTTER J., 1960. *La Prévention des naissances dans la famille. Ses origines dans les temps modernes*. I.N.E.D., Travaux et Documents, Cahier n° 35, (Paris), P.U.F., 400 p.
- GARNOT B., 1988. « La « Fécondité naturelle » et les chartrains au XVIIIème siècle », *Annales de Démographie Historique*, pp. 91-98.
- GELIS J., 1977. « Sages-femmes et accoucheurs : l'obstétrique populaire aux XVIIème et XVIIIème siècles », *Annales. Economies. Sociétés. Civilisations*, n° 5, pp. 927-951.
- HENRY L., 1987. « Mortalité des hommes et des femmes dans le passé », *Annales de Démographie Historique*, pp. 87-118.
- MOREL M.F., 1976. « Théories et pratiques de l'allaitement en France au XVIIIème siècle », *Annales de Démographie Historique*, pp. 393-427.
- PERRENOUD A., 1988. « Espacement et arrêt dans le contrôle des naissances », *Annales de Démographie Historique*, pp. 59-78.